

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CESSIION DE 40 PLACES DE STATIONNEMENT DANS LE PARKING DU JURA À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX, DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA P+R DU PAYS DE GEX 592 (3.2)

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 décembre à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **25 novembre 2024**
Date d'affichage de la convocation : **25 novembre 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (mairie), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames VUILLIOT, CETTIER, LUZZI, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON, et Messieurs ROBBEZ, CADOUX, LEVITRE, JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme COSSARD donne pouvoir à Mme COURT,
Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
Mme HUSSON donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme GIET donne pouvoir à Mme LUZZI,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme ZELLER,
M. SIGAUD donne pouvoir à M. CADOUX,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme GILLET,
M. PELLETIER donne pouvoir à M. PELLÉ,
M. MAZET donne pouvoir à M. VENARRE,
M. MOLINAS donne pouvoir à Mme VUILLIOT,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. LEVITRE,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Excusée : Mme CHARRE

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le traité de concession d'aménagement du projet « Cœur de Ville » signé avec le groupe DUVAL DÉVELOPPEMENT en date du 18 juillet 2018, modifié par trois avenants,

VU les actes de vente des fonciers et d'achat des équipements publics en VEFA (Vente en

l'État Futur d'Achèvement) signés le 14 décembre 2020 correspondant au cinéma, à l'office de tourisme, au parking public et au pôle « petite enfance »,

VU la livraison totale du parking public en date du 14 novembre 2023,

VU l'avis de France Domaine en date du 20 septembre 2024,

CONSIDÉRANT la demande de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex d'acquiescer auprès de la Commune 40 places de stationnement au sein du parking du Jura situé rue des Acacias et Avenue de la Poste à Gex, sur les parcelles cadastrées AI 763 -770- 771-764 -766 -769,

CONSIDÉRANT que cette demande de Pays de Gex Agglo s'inscrit dans la mise en œuvre de son schéma directeur des parkings P+R dont la vocation est de permettre un rabattement et un stockage des automobiles à proximité des transports en commun afin de diminuer le trafic routier,

CONSIDÉRANT que les 40 places de stationnement sollicitées sont situées dans le périmètre d'un volume à détacher du volume 6 de l'actuel état descriptif de division en volume de l'ensemble immobilier dénommé « Ilot Central » ; qu'un nouvel état descriptif de division sera finalisé ultérieurement,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la vente à la Communauté d'agglomération du Pays de Gex du volume correspondant aux 40 places de stationnement dans le parking du Jura à destination de P+R, conformément au plan ci-annexé pour un prix de 994 695 euros HT soit 1 193 634 euros TTC,
- **DE DIRE** qu'un état descriptif de division avec constitution de servitudes sera établi préalablement à la vente, aux frais exclusifs de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex,
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer l'acte authentique et tous autres actes et documents afférents à cette transaction.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 001-210101739-20241203-2024_144_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 03 décembre 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 05 décembre 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 05 décembre 2024.